## 113

DEMANDER À
STATISTIQUE
CANADA DE
CONSTITUER
UNE BASE DE
DONNÉES SUR
LES CANADIENS
HANDICAPÉS



## RECOMMANDATION:

Que le gouvernement fédéral demande à Statistique Canada d'accorder une très haute priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie à long terme visant à constituer une base de données sur les personnes handicapées au Canada et ce à l'aide d'enquêtes menées auprès de la population et de données tirées de divers programmes.

Que, dans le cadre de cette stratégie à long terme, les mesures suivantes soient prises:

 qu'une conférence nationale soit organisée en 1981 afin d'étudier, dans la mesure du possible, les besoins en ce domaine et de décider des mesures à prendre dans le cadre de cette stratégie;

- que le gouvernement s'engage à inclure dans le recensement de 1986 des questions sur l'invalidité et un questionnaire de rappel approprié pour obtenir des données sur les personnes handicapées au Canada;
- que l'on pose des questions appropriées dans l'enquête sur la population active du Canada, dans l'enquête sur les finances des consommateurs et dans d'autres enquêtes importantes afin de recueillir des données supplémentaires sur les conditions socioéconomiques des personnes handicapées au Canada.

Pas important? Plus de deux millions de Canadiens sont des handicapés physiques ou mentaux, soit un dixième de notre population. On sait pourtant très peu de choses sur leur situation sociale et économique. Les soins prodigués à ces personnes coûtent des milliards, mais Statistique Canada ne considère pas que la population handicapée soit assez importante pour justifier une catégorie spéciale dans son questionnaire établi pour le recensement de 1981. Pendant toute la durée de ses audiences, le Comité a entendu des témoins lui dire que certains programmes et projets étaient retardés ou annulés, en raison de l'absence de données sur les personnes handicapées. La situation est particulièrement sérieuse dans le domaine de la santé mentale. Statistique Canada possède une section responsable de la santé mentale et chargée de recueillir des données sur le nombre de malades mentaux dans les établissements. Ce genre de données ne constitue pas des renseignements très utiles puisque, dans ce domaine, l'on insiste de plus en plus sur le

traitement des malades non hospitalisés.

Situation inacceptable: ce manque d'information et totalement inacceptable. Le Comité a été avisé par Statistique Canada qu'il est maintenant trop tard pour inclure une question sur «l'invalidité» dans le recensement de cette année. Cela signifie que des milliers de programmes privés et publics destinés aux personnes handicapées devront être appliqués pendant les cinq prochaines années à partir de données tronquées. Le Comité déplore cette situation. La seule solution de rechange, c'est de veiller à ce que Statistique Canada prenne les dispositions nécessaires pour effectuer des enquêtes supplémentaires qui fourniront des données temporaires d'ici au prochain recensement.

Plus de deux millions de Canadiens sont des handicapés physiques ou mentaux, soit un dixième de notre population. On sait pourtant très peu de choses sur leur situation sociale et économique. Les soins prodigués à ces personnes coûtent des milliards, mais Statistique Canada ne considère pas que la population handicapée soit assez importante pour justifier une catégorie spéciale dans son questionnaire établi pour le recensement de 1981.